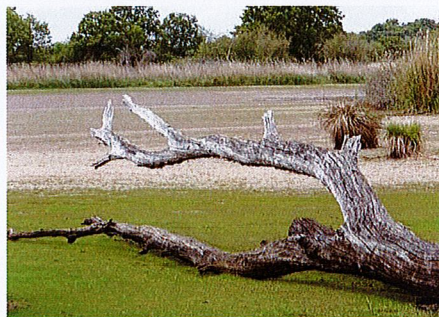


Les résidus des campagnes d'abattage et d'élagage et les arbres morts

Objectifs

- Valoriser les résidus d'élagage de gros diamètre et les arbres morts.
- Simplifier la gestion d'une partie des résidus de campagnes d'élagage et d'abattage.
- Favoriser la biodiversité.

Les arbres morts sur tronc ou les résidus d'abattage de diamètres importants, ne pouvant être broyés sur place ou nécessitant la location de broyeur de gros diamètre, peuvent être traités de différentes manières.



Des solutions techniques

Valorisation écologique, décomposition "in situ"

Sur des sites adaptés à un entretien plus nature (parc, espace vert en bordure de haie...), il peut être envisagé de laisser tout ou partie des branches et troncs sur place. Ce type de pratique est favorable à la préservation de la biodiversité.

A court terme, de nombreuses cavités se forment dans les branches et arbres morts sur pied. Elles sont utilisées par différentes espèces faunistiques et floristiques :

- Développement de champignons, mousses, autres végétaux...
- Installation d'oiseaux, mammifères, gastéropodes, amphibiens, reptiles, insectes...

A long terme, le bois se décompose et enrichit l'humus du sol.

Pour les arbres morts, selon les contraintes du site (fréquentation du public, risque de chutes de branches, esthétique "nature"), ils peuvent être tenus :

- Morts sur pieds.
- Vivants sur pieds avec une partie morte.
- Morts au sol.

L'entretien est minime et se limite à la sécurité des personnes (sécurisation du site, supprimer les risques de chute de branches...). L'arbre sur pied qui devient trop dangereux est abattu pour supprimer tout risque pour le public. Ces interventions se font à l'automne : période plus favorable pour la faune car les cavités des arbres sont vides. On peut aussi accélérer la dégradation d'arbres en créant artificiellement des cavités.

Broyage et compostage

Dans l'impossibilité de laisser le bois "in situ", celui-ci peut être stocké et utilisé pour la production de compost après un broyage (cf. fiche 8).

Production de bois de chauffe

Le bois issu des résidus d'abattage peut être récupéré et valorisé comme bois-énergie après séchage. L'exploitation peut être faite par la commune. Le bois peut aussi être offert ou vendu à un professionnel du bois ou à un particulier.